

## Pourquoi refuser aujourd'hui de cautionner l'installation de maison de retraite privée ?

### ➤ Point préalable, qui paie quoi ?:

Aujourd'hui dans la plupart des établissements en Finistère, le budget est réparti en 3 sections distinctes :

- **La section hébergement** est pris en charge par le résident. Le résident peut être aidé par l'aide sociale à l'hébergement si ses ressources sont insuffisantes et si l'établissement est habilité par le Président du Conseil général à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.
- **La section dépendance** est financée par le conseil général, notamment au travers de l'APA.
- **La section soins** relève des crédits de l'Assurance maladie.

Dans le cadre des conventions tripartites, pour ce qui relève du Conseil général, notre compétence légale ne nous permet donc d'intervenir concrètement que sur ce qui relève de la tarification de l'hébergement. Autrement dit, nous pouvons inciter les structures à respecter un prix maximum à la journée, sur la base du niveau de dépendance de la personne âgée. **Ce qui permet de s'assurer que la personne âgée ne paiera pas trop cher par rapport à ses besoins et aux services fournis.**

C'est là l'expression d'une volonté politique forte : **nous voulons empêcher la discrimination sociale.** En effet, il n'est pas concevable qu'une personne âgée en difficulté financière soit un jour laissée sans soutien, ou qu'elle soit dans l'impossibilité d'être prise en charge à la hauteur de ses besoins, par défaut de financement.

### ➤ Pourquoi refuser les maisons de retraite privée ?

**Si on autorise des maisons de retraite privées, les même financements que pour le public seront mobilisés, à savoir particulièrement les crédits médicalisation de l'Assurance maladie.** Ce qui signifie que non seulement **on retarderait d'autant les créations de place pour les Finistériens** ((On a déjà du retard! voir plus loin...)), mais que de surcroît **on favoriserait l'inégalité : les personnes âgées ayant de bons revenus (et**

**pas forcément des Finistériens) pourraient trouver des places, tandis que les Finistériens aux revenus modestes ou très modestes seraient sans soutien adapté...**

De plus, on peut se douter qu'une maison de retraite privée n'est pas un organisme à but humanitaire. Comme dans tout grand groupe (*Pasquier* par exemple qui fait de grosses démarches auprès des maires en leur faisant miroiter des créations d'emplois) une entreprise veut faire du profit. **Une personne âgée dépendante ou très dépendante demande des soins (personnels en nombre) et un matériel médical adapté : ce n'est pas rentable. Une maison de retraite privée a tout intérêt à accueillir des personnes âgées « bien portantes »... Il y aurait non seulement ségrégation sur le revenu mais aussi sur la santé !!!**

➤ Retard de programmation :

Le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (**PRIAC**) définit les priorités nationales en terme d'objectifs et de moyens. Concrètement, le solde du 2<sup>ème</sup> schéma gérontologique en terme d'hébergement permanent (il reste près de 300 places à créer) est à peine couvert par le prochain PRIAC 2007-2011 (280 places).

### **Plus... :**

A travers la signature des conventions tripartites, nos objectifs, depuis plusieurs années, sont notamment les suivants :

- Garantir la qualité du service rendu aux usagers des établissements
- Obtenir des garanties de la part des gestionnaires des structures sur la qualité de la gestion, sur la transparence financière et sur la mise en œuvre d'une démarche de qualité.

Avec une maison de retraite privée, évidemment aucun moyen pour nous de contrôler cela...

### **POUR RAPPEL; BILAN DU 2<sup>E</sup> SCHEMA:**

La période 1998-2006 s'est traduite par la modernisation des services d'aides à domicile (qualification du personnel, encadrement), 354 places nouvelles d'hébergement pour personnes âgées (depuis 2003), la signature de près de 80 conventions tripartites (=démarche qualité dans les établissements) représentant des moyens supplémentaires déployés dans les établissements signataires (6 822 450 € en hébergement, 3 790 120 € en dépendance = 400 postes créés), un plan d'aide à la mise aux normes de sécurité et à l'amélioration de prise en charge de la dépendance (26 421 526 € apportés sur les 9 années du plan), la médicalisation et l'adaptation à la dépendance des foyers-logements (25 ont signé une convention tripartite, 11 projets sont en cours), la diversification de l'offre (hébergement temporaire, accueil de jour, garde itinérante de nuit), le conventionnement à l'aide sociale de près de 750 places d'hébergement depuis 2004, permettant aux Finistériens d'accéder aux établissements quelles que soient leurs ressources.